

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.065

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO
M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
Mme Nancy LEFÉBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : -

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RÉHABILITATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN : ANNULATION DU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération en date du 18 septembre 2015, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à procéder au dépôt du permis de construire pour la réhabilitation du Palais des Congrès, Monument Historique inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 28 février 2011 (à l'exclusion de l'extension cubique des années 1975-1978).

Par courrier en date du 8 avril 2016, La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Poitou-Charentes a émis un avis défavorable au dit dossier de demande de permis, pour motif « non abouti » et a émis le souhait de voir le projet confié à un architecte du patrimoine.

Aussi, dans l'intérêt de la rénovation nécessaire du Palais des Congrès, il est proposé de procéder à l'annulation du dit permis et conformément à l'avis de la DRAC, de faire appel à un architecte qualifié afin de procéder à une nouvelle demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des Monuments Historiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de procéder à l'annulation du dossier de demande de permis de construire pour la réhabilitation du Palais des Congrès de Royan, n° 017 306 15 00 108,
- Vu la nécessité de déposer un permis de construire sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder à l'annulation du dossier de demande de permis de construire n° 017 306 15 00 108,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire, nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation du Palais des Congrès, immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO